

- [Que dois-je apporter à mon 1er rendez-vous ?](#)
- [A partir de quand suis-je suivie à la maternité ?](#)
- [Quel est le tarif des consultations ?](#)
- [Vais-je avoir une chambre individuelle ?](#)
- [Réalisez-vous des échographies à la maternité ?](#)
- [Travaillez-vous en réseau avec des sages-femmes libérales ?](#)
- [Comment est organisée ma sortie de la maternité ?](#)
- [Quelle vaccination pendant ma grossesse ?](#)
- [Faites vous des cours de préparation à la naissance ?](#)
- [Quelles sont les démarches concernant la déclaration de naissance de mon enfant ?](#)
- [La maternité possède-t-elle un service de médecine néonatale ?](#)

Que dois-je apporter à mon 1er rendez-vous ?

Lors de votre rendez-vous de confirmation d'inscription (avec une assistante médicale) présentez-vous au niveau 1 du bâtiment Notre-Dame De Bon Secours situé porte 10 galerie Saint Jean, bureau des inscriptions maternité afin d'ouvrir votre dossier.

Vous devez apporter (en photocopie) :

- Un frottis datant de moins de 2 ans
- Les échographies
- Les sérologies de début de grossesse : rubéole, toxoplasmose, syphilis...
- Carte de groupe sanguin si vous êtes rhésus négatif la photocopie de la carte de votre conjoint
- Carte vitale et son attestation et/ou attestation CMU/AME
- Une carte d'adhérent à une mutuelle ou à une compagnie d'assurance si vous êtes affiliée
- Une pièce d'identité
- Le questionnaire sur vos antécédents (envoyé par la poste)

A l'issue de cette rencontre vont être donnés :

- votre prochain rendez-vous médical avec un médecin ou une sage-femme,
- votre rendez-vous d'échographie
- la date du 1er cours de préparation à la naissance.

Visualisez sur notre site, [votre calendrier de grossesse personnalisé !](#)

A partir de quand suis-je suivie à la maternité ?

Dès le début si vous avez une grossesse à risque ou si vous n'avez aucun suivi en libéral par un médecin ou une sage-femme.

Si vous n'avez pas d'antécédents particuliers une sage-femme peut suivre votre grossesse. La seconde et troisième échographie peuvent être réalisées à la maternité sur rendez-vous. Si vous avez un suivi organisé en ville, on vous proposera un rendez-vous après votre échographie de 22 SA.

Quel est le tarif des consultations ?

Consultations : 23 euros remboursés par la sécurité sociale.

Échographies : le tarif dépend du terme et si vous attendez des jumeaux. Il n'y a pas de dépassement d'honoraires.

Pour l'acupuncture, la sophrologie et la gym aquatique il vous sera demandé une participation financière allant de 15 à 25 euros.

L'entretien prénatal est considéré comme un cours de préparation à la naissance et sera remboursé.

Vais-je avoir une chambre individuelle ?

Il est impossible de réserver une chambre seule. Vous pouvez faire la demande lors de votre pré-admission et elle vous sera accordée selon les disponibilités.

Il existe 25 chambres seules sur 37 réparties sur 2 étages de la maternité.

Toutes les chambres sont équipées de douche et WC particuliers.

Réalisez-vous des échographies à la maternité ?

Oui, la seconde et la troisième échographie sur rendez-vous au 01 44 12 87 19.

Vous pouvez demander aux secrétaires de vous aider à trouver des échographistes en ville par l'intermédiaire de notre réseau et [sur notre site internet](#).

Travaillez-vous en réseau avec des sages-femmes libérales ?

Oui, cela permet d'améliorer le suivi de votre grossesse. Les rencontrer pendant votre grossesse permet de tisser un lien afin qu'elles vous suivent après votre sortie de la maternité avec votre bébé à domicile ou en cabinet.

Elles peuvent aussi suivre votre grossesse, effectuer votre préparation à la naissance, l'entretien prénatal, vous conseiller pour l'allaitement et pratiquer la rééducation du périnée.

Vous pouvez demander aux secrétaires de vous aider à trouver des sages-femmes en ville par l'intermédiaire de notre réseau et [sur notre site internet](#).

Comment est organisée ma sortie de la maternité ?

Pour un accouchement par les voies naturelles, la sortie est prévue 3 jours après

l'accouchement avec une sage-femme libérale et la PMI si besoin.

Pour un accouchement par césarienne la sortie est prévue au 4ème jour avec une sage-femme libérale et la PMI si besoin.

Pendant votre séjour vous verrez des sages-femmes pour vous et votre enfant, des auxiliaires puéricultrices pour les soins de puériculture comme le bain, les soins de cordon, des aides-soignantes pour vous aider à vous lever, surveiller vos constantes et des agents hôteliers pour la restauration, le confort et la propreté des chambres. Un pédiatre examinera systématiquement votre enfant. En cas de problème un obstétricien passera vous voir.

Une animation « santé-femme » est organisée à 15h30 le mardi sur le thème de l'allaitement maternel par la sage femme consultante en lactation et le mercredi sur les soins de puériculture par l'infirmière puéricultrice référente du service et une auxiliaire.

Quelle vaccination pendant ma grossesse ?

Lors de la grossesse votre système immunitaire s'adapte pour accueillir le fœtus.

Tous les vaccins inactivés ou les anatoxines sont possibles quel que soit le terme.

Les vaccinations recommandées : tétanos, grippe saisonnière, poliomyélite, diphtérie.

Pour le père, la famille au contact de l'enfant dans les 6 premiers mois, il est recommandé de pratiquer le vaccin de la coqueluche durant la grossesse et pour la mère juste après l'accouchement même en cas d'allaitement (www.inpes.sante.fr).

Vaccinations possibles sur indication médicale : pneumocoque, hépatite A et B, choléra, rage, encéphalite à tiques, méningocoques, typhoïde, leptospirose.

Faites-vous des cours de préparation à la naissance ?

Oui. Nous vous proposons des cours de préparation à la naissance classique avec des différents thèmes, une préparation sophrologique, de la gym aquatique, de l'acupuncture et des entretiens prénatals.

Une sage-femme consultante en lactation peut vous rencontrer avant et/ou après l'accouchement en consultation et elle anime le cours sur l'allaitement maternel.

Votre conjoint est le bienvenu pendant ces cours de préparation.

Un anesthésiste de la maternité anime un mercredi sur deux une réunion d'information sur prise en charge de la douleur au cours du travail.

Des sages-femmes assurent également des consultations et des cours de préparation au centre de santé Marie Thérèse à Malakoff.

Quelles sont les démarches concernant la déclaration de naissance de mon enfant ?

La déclaration de naissance est une formalité obligatoire qui permet d'établir l'acte de naissance de votre enfant. Elle doit être faite dans les 3 jours, le jour de l'accouchement n'est pas compté dans ce délai. Si le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche ou un

jour férié, celui-ci est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit.

Passé le délai des 3 jours, un jugement du tribunal de grande instance est nécessaire pour inscrire la déclaration sur les registres. Cela peut prendre plusieurs mois au cours desquels l'enfant sera privé d'état civil et entraîne des frais.

La déclaration se fait dans la mairie du lieu de naissance avec les documents suivants :

- le certificat d'accouchement rempli par la sage-femme
- la déclaration du choix du nom de famille : nom de la mère, du père ou double nom
- l'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance
- le livret de famille si vous en possédez un.

Plus d'informations sur le site www.service-public.fr.

La maternité possède-t-elle un service de médecine néonatale ?

Oui, il existe 6 lits de soins intensifs et 15 lits de néonatalogie ce qui permet d'accueillir 21 nouveau-nés. Des infirmières puéricultrices et des pédiatres prennent en charge les nouveau-nés prématurés ou de petits-poids 24h sur 24 à partir de 31 semaines et d'un poids supérieur à 1200 g. Vous pourrez rendre visite à votre enfant quand vous le souhaitez.

C'est aussi au sein de ce service que votre enfant pourra bénéficier de séances de photothérapie si besoin au cours de votre séjour en suites de couches.